

## Plateforme linguistique de l'Aude

Une plate-forme linguistique dans l'Aude est l'outil indispensable pour la mise en synergie des différentes actions menées sur le territoire et pour plus de cohérence dans les parcours de formation linguistique et d'intégration des personnes accueillies.

Elle s'appuie sur un large réseau de partenaires locaux.

Cette action à vocation départementale permet de répondre aux besoins sur tous les territoires concernés par l'accueil de primo-arrivants.

Elle est composée de deux axes :

**Axe 1** - Diagnostics linguistiques pour faciliter les parcours d'intégration des primo-arrivants en évaluant leurs compétences, en lien avec leurs projets personnels et/ou professionnels.

**Axe 2** - Mise en réseau, coordination des actions et professionnalisation des acteurs de proximité, sur les territoires, observatoire

## Le CREPA Centre Ressources et de Positionnement de l'Aude

C'est :

- le **Centre Ressources** pour la lutte contre l'illettrisme et l'Alphabétisation dans l'Aude (**CRIA**) : espace d'animation qui met à disposition des acteurs audois, une information actualisée pour la lutte contre l'illettrisme et pour l'accès à la langue française.
- la **Plateforme Linguistique de l'Aude** : outil pour la mise en synergie des différentes actions linguistiques menées sur le territoire et pour plus de cohérence

## Contact

**CAMPUS FAOL**  
**17 quai Riquet**  
**11000 CARCASSONNE**  
**04 68 72 59 36**  
**service.crepa@ligue11.org**  
**corinne.ravon@ligue11.org**  
**elisabeth.doutrebente@ligue11.org**



**C.Re.P.A -**  
Pôle Vie Associative &  
Éducation Populaire

# PLATEFORME LINGUISTIQUE de l'Aude

## Diagnostic linguistique pour :

- Primo-arrivants
- Salariés SIAE
- Résidents QPV Carcassonne
- Bénéficiaires RSA



# Axe 1 - Diagnostics linguistiques

## Pour qui ?

- **Primo-arrivants dans l'Aude**

Étrangers dotés pour la première fois d'un titre de séjour et désireux de s'installer durablement en France, signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine de moins de 5 ans et qui ne bénéficient pas ou plus de formations linguistiques dans le cadre de l'OFII

- **Salariés non francophones des Structure d'Insertion par l'Activité Économique**

de l'Aude, quelles que soient leur origine géographique et leur date d'arrivée en France

- **Résidents non francophones des Quartiers Prioritaires de la Ville**

de Carcassonne, quelles que soient leur origine géographique et leur date d'arrivée en France

- **Bénéficiaires RSA non francophones**

du département, quelles que soient leur origine géographique et leur date d'arrivée en France

## Pourquoi ?

Pour faciliter les parcours d'intégration sociale et/ou professionnelle des personnes allophones en :

- Mesurant le niveau de maîtrise du français des demandeurs afin de déterminer leurs besoins en langue française, en fonction de leurs projets
- Etablissant et transmettant au prescripteur et au demandeur, une synthèse du diagnostic comprenant le résultat de l'évaluation linguistique et des préconisations de formations adaptées au profil et aux objectifs du demandeur

## Déroulement de l'entretien diagnostic

### ♦ Accueil

- instaurer une relation de confiance.
- échanger sur les besoins et les attentes
- mesurer les compétences langagières à l'oral

♦ **Evaluation des compétences linguistiques** : activités d'évaluation construites à partir du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Les thèmes concernent la vie quotidienne ou sont en relation avec le projet professionnel et/ou social de la personne.

♦ **Préconisation d'actions** d'apprentissage linguistique, en fonction de son projet, des résultats de l'évaluation, des offres de formation existantes et des contraintes personnelles.

♦ **Restitution** immédiate pour la personne de son évaluation linguistique, ainsi que des différents tests qu'elle a effectués, dans un livret de suivi.

À la suite de l'entretien, une synthèse est envoyée au prescripteur et au demandeur. La grille d'évaluation peut être communiquée à l'opérateur, afin de faciliter la construction pédagogique de l'accompagnement.

**6 mois environ après l'évaluation**, le CREPA contacte le prescripteur pour faire le point sur les suites données au diagnostic.

# Axe 2 - Coordination

## Pour qui ?

Les acteurs de proximité, salariés ou bénévoles, qui proposent des actions d'apprentissage de la langue française sur les territoires.

## Pourquoi ?

- Faciliter les échanges des acteurs de terrain
- Mettre en cohérence des actions de formation linguistique sur les territoires par rapport aux besoins des publics.
- Proposer des formations complémentaires aux acteurs de proximité en fonction de leurs demandes et des besoins constatés sur le terrain.

## Comment ?

- Rencontre des acteurs concernés dans chaque territoire et recueil des besoins
- Mise en place d'un programme de formation et d'échange de pratiques pour les acteurs de proximité, en fonction des demandes.